

## TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	2
2. L'AUTEUR ET SES PUBLICATIONS.....	2
2.1. SON <i>DISCOURS</i> .....	3
3. LES CONTENUS DU <i>DISCOURS</i> .....	5
4. LES PRÉCÉDENTS DE RIVAROL.....	19
5. LA RÉCEPTION DU <i>DISCOURS</i> PAR SES CONTEMPORAINS .....	23
6. CONCLUSION .....	26
7. BIBLIOGRAPHIE .....	26
7.1. SOURCES PRIMAIRES.....	26
7.2. ÉTUDES CITÉES .....	27
8. ANNEXES .....	30
8.1. ANNEXE 1 .....	30
8.2. ANNEXE 2 .....	31

## 1. INTRODUCTION

L'idée de mettre en marche cette étude naît à partir de la matière Historia Social de la Lengua Francesa, où nous avons fait un parcours dans l'histoire de cette langue dès ses origines à nos jours. Le XVIII<sup>e</sup> siècle nous a semblé particulièrement intéressant par le sentiment qui surgit en France et en Europe sur l'« universalité » du français.

C'est pourquoi ce travail se penche sur l'analyse du *Discours sur l'universalité de la langue française*, un essai de 1784 appartenant à Antoine de Rivarol. Premièrement, nous parlerons de l'auteur, du contexte dans lequel naît cet ouvrage et de ses autres publications. Ensuite, nous montrerons les idées exprimées par l'écrivain dans son essai, accompagnées de quelques commentaires. Étant donné les restrictions dans le nombre de pages pour la réalisation de cette étude, nous ne pourrions que présenter les idées qui nous ont semblé les plus remarquables, sans pouvoir, malheureusement, nous occuper du reste. En outre, nous aborderons les précédents de Rivarol relatifs à ce sujet, de même que la réception du *Discours* par les contemporains de l'auteur.

## 2. L'AUTEUR ET SES PUBLICATIONS<sup>1</sup>

Antoine de Rivarol, dit aussi le Comte de Rivarol, naît en 1753 à Bagnols-sur-Cèze (Gard). Journaliste royaliste, essayiste et pamphlétaire, il commence son éducation avec son père, un aubergiste de descendance italienne qui savait le latin. Plus tard, Rivarol devient séminariste à Avignon, qu'il quitte en 1776 pour aller à Versailles et, une année plus tard, à Paris. Sa carrière de journaliste est mise en marche en 1778, au *Mercure de France*. En 1782, il écrit une critique sur le *Poème des Jardins* de Jacques Delille, suivie de ses poésies intitulées *Le Chou et le Navet*, qui fera scandale. Rivarol travaillait à la traduction de l'*Enfer* de Dante –qu'il fait paraître en 1785– au moment où

---

<sup>1</sup> Nous tirons nos renseignements sur la vie et l'œuvre de Rivarol des auteurs que nous citons et de la notice bio-bibliographique que lui consacre la Bibliothèque nationale de France ([http://data.bnf.fr/fr/11922085/antoine\\_de\\_rivarol/](http://data.bnf.fr/fr/11922085/antoine_de_rivarol/) [Date de consultation : 2-2-2018]).

l'Académie de Berlin annonce son Concours. Selon Freeman G. Henry, Rivarol prend sa tâche pour ce concours très au sérieux : « Il se documenta à la Bibliothèque royale. Il nota, écrivit, repensa, remania » (2005 : 28). Le prix qu'il y remportera changera sa vie. Le 18 juillet 1785, l'Académie de Berlin lui accorde le titre d'associé externe, une nouvelle consécration ; d'autre part, Louis XIV lui assigne une pension anonyme (Brunot, 1967 : VIII-2, 889). Le *discours* sera publié à la capitale du royaume et des extraits de celui-ci dans *Le Journal de Paris*. L'auteur continuera sa carrière d'écrivain, en tant que critique littéraire. Dans ses productions, il s'attaque aux écrivains de l'époque, ce qui provoque l'aversion pour lui. Le *Petit almanach de nos grands hommes* (1788), Le *Petit almanach de nos grandes femmes* (1789) et le *Petit dictionnaire des grands hommes de la révolution, par un citoyen actif, ci-devant rien* (1790), composés en collaboration avec le chevalier de Champcenez, susciteront de nombreuses inimitiés aux deux auteurs. D'ailleurs, sous la Révolution Française, Rivarol s'engage dans la défense de la monarchie et participe dans le *Journal politique-national* et *Les Actes des apôtres* ; d'où, son émigration. Il passera deux années à Bruxelles (1792-1794), plusieurs semaines à Amsterdam, à la Haye et à Rotterdam (1794), neuf mois à Londres (1794-1795) et cinq ans à Hambourg (1795-1800). Finalement, les sept derniers mois de sa vie seront à Berlin, où il meurt le 11 avril 1801 (21 germinal an IX) (Henry, 2005 : 28-29). Lors de son exil, le comte produit encore des ouvrages tels que *De la Vie politique, de la fuite et de la capture de M. La Fayette* (1792), *Adresse du peuple belge* (1793) ou *Histoire secrète de Coblençe dans la révolution française* (1795).

## 2.1. SON DISCOURS

Parmi les œuvres citées, le *Discours* est celle qui a rendu célèbre notre auteur. Comme nous l'avons déjà signalé, cet essai a été écrit pour être présenté au Concours de l'Académie de Berlin. Mais, pourquoi un auteur français a-t-il gagné un prix décerné par une académie berlinoise et en défendant la suprématie de la langue française ? Au

XVIII<sup>e</sup> siècle, le français exerçait son influence sur une grande partie de l'Europe, à tel point que l'Académie de Berlin sera restaurée par le roi Frédéric II, en 1743, sous un nom français : *Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Prusse* (Brunot, 1967 : VIII-1, 543). De plus, le roi y imposa le français<sup>2</sup> et fonda un prix annuel. Ainsi, en 1782, on indiquait le sujet du prix à décerner le 31 mai 1784. Les questions posées pour le Concours qui nous occupe étaient : Qu'est-ce qui a fait de la langue française la langue universelle<sup>3</sup> de l'Europe ? Par où mérite-t-elle cette prérogative ? Peut-on présumer qu'elle la conserve ? (*ibid.* : VIII-2, 839-840). Parmi les mémoires présentés au Concours, il y en avait deux qui ressortaient : celui de Schwab, en allemand, et celui de Rivarol, en français. Après le débat des membres du jury<sup>4</sup>, le prix fut partagé entre les deux pièces. C'est ainsi que le *Discours* de Rivarol a été couronné à l'Académie de Berlin (*ibid.* : VIII-2, 845).

Tandis que le lauréat allemand restera moins connu, le *Discours* connaîtra beaucoup de succès. Publié à Berlin en 1784 (voir annexe 1), il sera édité à nouveau une année après (voir annexe 2). Tout au long du XIX<sup>e</sup>, du XX<sup>e</sup> et même du XXI<sup>e</sup> siècle, ses rééditions ont été nombreuses ; citons, parmi les plus réputées d'entre elles, celle de Marcel Hervier (1929) et celle de Théodore Suran (1930). Pour nos analyses, nous avons travaillé à partir de la première édition, à laquelle nous avons eu accès grâce au site Gallica de la BNF.

---

<sup>2</sup> Maupertuis et Formey nous ont donné la justification de cette décision. Selon le premier : « L'utilité des académies [...] ne se renferme pas dans les limites de chaque nation [...] [leurs découvertes,] il faut les [...] communiquer dans la langue universelle. Or, personne, je crois, ne refusera cet avantage à la nôtre, qui semble aujourd'hui plutôt la langue de l'Europe entière que la langue des Français. Si quelque autre pouvait lui disputer cette universalité, ce serait la latine. Cette langue, il est vrai, est répandue partout, mais morte [...] d'autres raisons qui ne sont pas moins fortes : ce sont la perfection de la langue même, l'abondance que nos progrès dans tous les arts et dans toutes les sciences y ont introduite, la facilité avec laquelle on peut s'y exprimer avec justesse sur toutes sortes de sujets, le nombre innombrable d'excellents livres écrits dans cette langue ». D'un autre côté, Formey nous dit : « On a substitué le français au latin, pour rendre l'usage de ces Mémoires plus étendu [...] » (cités par Brunot, 1967 : VIII-1, 564-565).

<sup>3</sup> Nous pouvons constater que la première question posée reconnaissait déjà la langue française comme langue universelle.

<sup>4</sup> Le jury était composé par des académiciens de différentes nationalités : le pasteur Bitaubé et Borelli étaient Français ; Denina était né au Piémont ; Hertzberg était d'origine allemande, mais il écrivait en français ; et Thiébault, également Français, était le lecteur du roi Frédéric (Düwell, 1996 : 42).

### 3. LES CONTENUS DU *DISCOURS*

En ce qui concerne les contenus du *Discours*, il faut tout d'abord citer les mots de Suran :

Ce fut alors un sujet de concours qui se prêtait à un plan tout fait : première division, deuxième division, troisième division, conclusion – rien de plus clair, rien de plus classique, rien de plus académique. Mais l'ouvrage destiné à bénéficier le plus amplement de cette compétition, celui de Rivarol, ne se conforme qu'imparfaitement à ce paradigme (cité par Henry, 2005 : 38-39).

Du fait que Rivarol, à la différence de Schwab, ne suit pas l'ordre des questions, nous proposons une autre division des contenus du discours. Nous allons suivre l'ordre du texte. Nous exposerons donc les idées dans le même ordre que Rivarol a suivi. Ainsi, premièrement, nous aborderons le commencement de son mémoire, où Rivarol reflète déjà les causes de l'universalité du français d'après lui. Ensuite, nous traiterons de l'origine de la langue française et de la nécessité d'une langue commune. Puis, nous mettrons en évidence les arguments de l'auteur pour expliquer pourquoi les langues que l'auteur considérait dominantes, c'est-à-dire l'allemand, l'espagnol, l'italien et l'anglais, ne pouvaient pas être de langues universelles à l'époque. Finalement, nous verrons comment Rivarol expose ses raisons pour la supériorité du français et finit son discours sans en tirer une conclusion générale.

#### - **Commencement**

Rivarol commence son essai par une comparaison entre le latin et le français, ainsi qu'entre Rome et la France. Pour lui, « UNE telle question proposée sur la Langue Latine, auroit flatté l'orgueil de Rome [...] Le tems semble être venu de dire le *Monde Français*, comme autrefois le *Monde Romain* » (1784 : 1-2). Tout de suite, il fait une affirmation qui sera critiquée par d'autres auteurs : « la Philosophie, [...] se réjouit maintenant de les [les hommes] voir, d'un bout de la terre à l'autre, se former en République sous la domination d'une même Langue. » (*ibid.* : 2). Freeman G. Henry dit à cet égard : « C'est beau. Mais c'est faux. » (2005 : 26). Selon lui, et tel que l'abbé

Grégoire le montre, le français n'était même pas universel en France (*ibid.* : 39). L'explication que donne Brunot à cet égard rend parfaitement compte de quel a été le problème :

C'est par un abus de langage qu'on a pu parler d'universalité d'une langue. Si répandu qu'ait été jadis le latin, que soit aujourd'hui l'anglais, qu'aspire à devenir l'esperanto, il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais de langue universelle, à proprement dire. Tout au plus peut-on parler de langue "générale" ou "commune". C'est exactement ce qu'a été la langue française en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle [...] (1967 : VIII-2, VII).

Certes, le français n'était pas connu par tous les Français à l'époque. Les élites étaient francisées, mais le peuple parlait ses différentes langues régionales. Grégoire, dans son *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois, et d'universaliser l'usage de la langue française* (1794), attestait qu'au moins six millions de Français ignoraient le français, moins de trois millions le parlaient et un chiffre encore moindre ne l'écrivait (Henry, 2005 : 26-27).

Par ailleurs, pour Rivarol, « [...] la position de la France, sa constitution politique, la nature de son climat, le génie de sa Langue & de ses Ecrivains, le caractere de ses habitans & l'opinion qu'elle a su donner d'elle au reste du Monde [...] » sont les causes principales de la suprématie du français (1784 : 2).

#### - **Origine du français**

L'essayiste français explique par la suite comment la coexistence de la langue latine et les différents jargons du peuple avaient donné lieu à une multitude de patois dont l'un était le français. Il affirme que la France avait deux patois principaux, le picard et le provençal<sup>5</sup>, desquels dérivait les autres, et que la Loire était la frontière entre l'un et l'autre. Suivant lui, « le génie clair & méthodique de ce jargon [picard] & la prononciation un peu sourde [...] dominant aujourd'hui dans la Langue Française ». Ensuite, le comte regrette le fait que, même si ce patois picard, cette nouvelle langue,

---

<sup>5</sup> En réalité, il y avait un troisième patois, le franco-provençal, parlé en Franche-Comté, Savoie, Suisse romande et au Val d'Aoste. Mais, à l'époque de Rivarol, on n'était encore conscients de son existence. Ce n'est qu'en 1873 qu'Ascoli lance l'idée qu'il fallait parler d'une troisième langue.

est adoptée par la Cour et la Nation à l'époque des troubadours et des trouveurs, ce n'est qu'au XVI<sup>e</sup> siècle qu'elle sera reconnue comme langue légitimée (*ibid.* : 3-4). Pour prouver que l'accroissement de cette langue s'était produit beaucoup de temps avant, il rappelle qu'un auteur italien l'avait préférée à la sienne en 1260<sup>6</sup> ; dans ses notes, il précise qu'il s'agit de Brunet Latin, qui avait composé en langue française un *Trésor* dont il rapporte ce fragment :

Et s'aucuns demande porquoy chis livres est escrits en Romans, selon le patois de France, puisque nous sommes Italiens, je diroé que c'est pour deux raisons, l'une por ce que nous sommes en France ; l'autre si est por ce que François est plus délitables langages & plus communs que moult d'autres (*ibid.* : 70).

Il ajoute aussi une note à propos de « langue légitimée », où il explicite qu'il fait par là référence aux temps où Louis XII et François I ordonnèrent que les affaires seraient uniquement conduites en français (*ibid.* : 71). En fait, l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) rendait le français la langue officielle de l'administration, en remplaçant ainsi le latin et les autres langues, telles que l'occitan. Il est donc évident que la suprématie du français avait commencé longtemps avant le XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### - **Nécessité d'une langue commune**

Rivarol continue son essai en parlant de la nécessité d'une langue commune en Europe. Après la renaissance des lettres, la découverte de l'Amérique et le passage aux Indes, l'invention de la poudre et de l'imprimerie, l'Europe avait changé : « [...] le nombre des Capitales, la fréquence & la célérité des expéditions, les communications publiques & particulières, en ont fait une immense République, & l'ont forcée à se décider sur le choix d'une Langue » (*ibid.* : 4-5).

Rappelons, à cet égard, les réflexions de Brunot : « Il y avait bien une langue en possession depuis des siècles de jouer de ce rôle international dans la vie intellectuelle, c'était le latin. [...] Cependant le latin ne suffisait plus » car il fallait créer des mots

---

<sup>6</sup> Mais Brunet Latin n'était pas le seul auteur italien à avoir choisi le français pour écrire. Martino da Canal, dans *Les estoires de Venise*, et Rustichello da Pisa, dans *Le livre de Marco Polo*, l'avaient préféré aussi.

nouveaux pour les nouvelles idées du siècle et « le français, qui est la langue courante de l'Europe et qui s'est enrichi de toutes ces expressions nouvelles et nécessaires, est beaucoup plus propre que le latin à répandre dans le monde toutes ces connaissances nouvelles » (1967 : VIII-2, 983-984).

- **L'allemand**

Comme nous l'avons déjà dit, Rivarol expose ensuite les raisons pour lesquelles aucune des autres langues importantes de l'Europe n'avait atteint le statut de langue universelle. Il commence par l'allemand : « Ce choix ne pouvoit tomber sur l'Allemand ; car vers la fin du quinziesme siecle, & dans tout le seiziesme, cette Langue n'offroit pas un seul monument » (1784 : 4-5). Quant à cette affirmation, Freeman G. Henry (2005 : 39) rétorque que la traduction de la Bible par Luther méritait cette distinction.

Après cette introduction, l'écrivain parle des raisons politiques ayant empêché l'allemand de devenir une langue universelle :

[...] ce vaste corps n'eut jamais un Chef qui lui fût proportionné ; & dans tous les tems cette ombre du Trône des Césars qu'on affectoit de montrer aux Nations, ne fut en effet qu'une ombre. Or, on ne sauroit croire combien une Langue emprunte d'éclat du Prince & du Peuple qui la parlent. Et lorsqu'enfin la Maison d'Autriche, fière de toutes ses Couronnes, est venue faire craindre à l'Europe une monarchie universelle, la politique s'est encore opposée à la fortune de la Langue Tudesque. Charles-Quint, plus attaché à son sceptre héréditaire qu'à un Trône où son fils ne pouvoit monter, fit rejaillir l'éclat des Césars sur la Nation Espagnole (1784 : 6).

En outre, il y ajoute des arguments fondés sur la langue allemande elle-même. Rivarol critique qu'elle soit une langue « trop riche & trop dure à la fois. N'ayant aucun rapport avec les Langues anciennes, elle fut pour l'Europe une Langue-mere [...] » (*ibid.* : 6). De même, il pense que sa prononciation gutturale et son écriture gothique choquent la sensibilité des autres peuples. L'auteur continue son argumentation avec une métaphore qu'on commentera tout de suite et en faisant allusion à la responsabilité des dirigeants allemands dans le choix de la langue universelle :

Le Genre-humain est comme un fleuve qui coule du nord au midi ; rien ne peut le faire rebrousser vers la source ; & voilà pourquoi l'universalité de la Langue Française est moins rigoureusement vraie pour l'Espagne & pour l'Italie que pour le reste de l'Europe. [...] l'accueil extraordinaire que ces Princes [allemands] & leurs Académies ont fait à un idiome étranger, est un obstacle de plus qu'ils opposent à leur Langue, & comme une exclusion qu'ils lui donnent (*ibid.* : 6-8).

Dans cet extrait, Rivarol affirme que l'influence de la France était moindre dans le cas de l'Espagne et de l'Italie. A cet égard, Brunot nous rapporte les mots de Marcillac sur les réticences de l'Espagne : « Cette mode de francicisme, qui s'est répandue sur presque toute l'Europe, n'a fait que de médiocres progrès en Espagne » (1967 : VIII-1, 55). A propos de l'Italie, Brunot confirme que « l'ascendant du français fut tardif en Italie » pour les raisons suivantes : « La langue italienne avait depuis un siècle et demi la primauté. [...] En outre, l'Italie [...] restait le centre incontesté de l'Art ». Pourtant, il dit aussi qu'il ne faut pas en déduire que « l'Italie a refusé de suivre le mouvement général de l'Europe » (*ibid.* : VIII-1, 85-89).

#### - **L'espagnol**

Le comte poursuit sa marche et arrive à l'espagnol, une langue qui, suivant lui, pouvait fixer le choix de l'Europe grâce à la puissance de l'Espagne. Toutefois, il considère que « [...] le génie national étoit devenu plus sombre. [...] le génie de Cervantes & celui de Lope de Véga ne suffisoient pas à nos besoins. » (1784 : 8-9).

De plus, Rivarol pense que la position géographique de l'Espagne était un obstacle pour l'expansion de sa langue, de même que certaines caractéristiques de cet idiome : « La majesté de sa prononciation invite à l'enflure, & la simplicité de la pensée se perd dans la longueur des mots & sous la noblesse des désinences » (*ibid.* : 9).

Toutefois, Rivarol nous dit : « Charles-Quint<sup>7</sup> lui-même, qui parloit plusieurs langues, réservoit l'Espagnol pour des jours de solemnités & pour ses prieres [...] Il

---

<sup>7</sup> Certains auteurs considèrent que Rivarol, avec cette allusion à Charles V, faisait référence à cette anecdote racontée par Bouhours : « - Vraiment, dit alors Ariste en riant, si Charles-Quint revenoit au monde, il ne trouverait pas fort bon que vous missiez le François au-dessus du Castillan, luy qui disoit, que s'il vouloit parler aux Dames, il parleroit Italien ; que s'il vouloit parler aux hommes, il parleroit François ; que s'il vouloit parler à son cheval, il parleroit Allemand ; mais que s'il vouloit parler à Dieu, il

semble que le commerce de l'homme à Dieu se fasse mieux en Espagnol qu'en tout autre Idiome » (*ibid.* : 10-11). Nous pourrions penser qu'il s'agit d'un éloge de l'espagnol. Cependant, l'auteur se serait servi de ces mots pour en arriver à la conclusion qu'étant donné que l'espagnol est une langue réservée pour les actes les plus solennels, il n'est pas apte à servir de langue universelle de communication entre les hommes.

- **L'italien**

Pour parler de la langue italienne, notre auteur expose premièrement les avantages de celle-ci. L'Italie avait été depuis des siècles le centre du monde. Toutes les routes praticables conduisaient à Rome, capitale qui avait toujours eu une « masse d'esprit & de lumieres ». À l'époque de la Renaissance, l'Italie était devenue « une seconde fois la grande Grèce ». De plus, malgré le fait que le latin y avait une forte influence, les œuvres les plus réussies de Pétrarque, Boccace ou Dante étaient écrites dans la langue vulgaire, le toscan (*ibid.* : 11-12). En effet, l'œuvre la plus célèbre du Dante, qui est sans aucun doute *La Divine Comédie* (composée vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou le début du XIII<sup>e</sup>), est écrite dans cette langue.

D'ailleurs, grâce à l'éclat de l'art littéraire italien, « la langue Toscane régna sur toute la Méditerranée » et « [...] l'Arioste & le Tasse porterent bientôt la plus douce des Langues à sa plus haute perfection dans des Poèmes, qui seront toujours les premiers monumens de l'Italie & le charme de tous les hommes » (*ibid.* : 13-14).

Néanmoins, Rivarol pense que cette langue ne pouvait pas être une langue universelle parce que « [...] cette maturité fut trop précoce », et, au moment de son rayonnement, l'Europe n'avait pas encore besoin d'une langue universelle. De plus, l'Italie sera envahie par les Allemands, les Espagnols et les Français. Sa seule source de puissance était, dès lors, sa langue et ses chefs-d'œuvres. Mais, « [...] le bon goût se

---

parleroit en Espagnol. – Il devoit dire sans façon, reprit Eugene, que le Castillan étoit la langue naturelle de Dieu, comme le dit un jour un sçavant Cavalier de ce país-là, qui sôûtint hautement dans une bonne compagnie, qu'au Paradis terrestre, le serpent parloit Anglois ; que la femme parloit Italien ; que l'homme parloit François ; mais que Dieu parloit Espagnol » (cité par Gonzalo Santos, 2012 : 4).

perdit en Italie au moment où il se réveillait en France. Le siècle des Corneille, des Pascal & des Molière, fut celui d'un Cavalier Marin, d'un Achillini & d'une foule d'Auteurs plus méprisables encore » (*ibid.* : 14-15).

En outre, le comte accuse l'Italie d'avoir ennobli ses différents dialectes, à la différence de la France, où « [...] les patois y sont abandonnés aux Provinces, & c'est sur eux que le petit Peuple exerce ses caprices, tandis que la Langue nationale est hors de ses atteintes ». Finalement, l'essayiste parle des défauts de la prose italienne. Suivant lui, elle « se traîne avec trop de lenteur » et « la pensée la plus vigoureuse se détrempe dans la prose Italienne ». L'auteur la considère ridicule et insupportable si elle est prononcée par un individu masculin, « parce qu'elle ôte à l'homme ce caractère d'austerité qui doit en être inséparable ». Pourquoi Rivarol parle-t-il des défauts de la prose ? C'est parce qu'il croit que la prose donne l'empire à la langue par son emploi usuel, tandis que la poésie serait selon lui un objet de luxe. Il conclut cette partie en affirmant que « [...] si les Littératures Anglaise & Française n'avoient écrasé la sienne, l'Europe auroit encore accordé plus d'hommage à une contrée deux fois mère des Arts » (*ibid.* : 15-17).

- **La notion de « génie »**

Le *Discours* continue avec une tentative de l'auteur pour définir la notion de « génie », une tâche qu'il voit difficile. C'est ainsi que Rivarol s'exprime :

[...] on peut dire que la douceur ou l'âpreté des articulations, l'abondance ou la rareté des voyelles, la prosodie & l'étendue des mots, leurs filiations, & enfin le nombre & la forme des tournures & des constructions qu'ils prennent entr'eux, sont les causes les plus évidentes du génie d'une Langue, & ces causes se lient au climat & au caractère de chaque Peuple en particulier (*ibid.* : 19-20).

Cette notion n'a pas été inventée par notre auteur. Elle était courante en France depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Et même si elle n'était pas répandue à l'époque en Allemagne, Michaelis, l'auteur qui a gagné le concours de l'Académie de Berlin en 1759, s'en était déjà servi. D'ailleurs, la relation que Rivarol établit entre le génie de la

langue et celui du peuple n'était pas nouvelle non plus ; des auteurs comme Diderot et Condillac l'avaient déjà signalée (Hassler, 2001 : 20).

- **L'Angleterre (du point de vue social)**

Comme Freeman G. Henry le signale, « sans l'admettre ouvertement, Rivarol voit l'Angleterre et la langue anglaise comme les rivales les plus imposantes de la France et de son idiome » (2005 : 40). En fait, Rivarol consacre beaucoup plus de place à l'analyse de l'Angleterre et de l'anglais qu'au reste des langues. Cette partie est développée au moyen d'une comparaison constante entre l'Angleterre et la France.

D'abord, l'auteur confronte le peuple français au peuple anglais, « Peuples chez qui tout diffère [...] », peuples qui « [...] se disputent encore la gloire des Lettres & se partagent depuis un siècle les regards de l'Univers ». Ensuite, il affirme que l'Angleterre, par sa position et sa puissante marine, nuit à toutes les nations. Il ajoute que « les sujets de guerre ne lui manquent jamais. De sorte qu'à toute l'estime qu'on ne peut refuser à une Nation puissante & éclairée, les autres Peuples joignent toujours un peu de haine, mêlée de crainte & d'envie » (*ibid.* : 21-22). Par contre, l'estime des peuples de l'Europe vers la France est indiscutable pour Rivarol :

Sa capitale, enfoncée dans les terres, n'a point eû, comme les Villes maritimes, l'affluence des Peuples ; mais elle a mieux senti & mieux rendu l'influence de son propre génie, le goût de son terroir, l'esprit de son Gouvernement. Elle a attiré par ses charmes, plus que par ses richesses ; [...] les gens d'esprit y ont abondé, & son empire a été celui du goût (*ibid.* : 23-24).

Le comte décrit aussi les différences de caractère entre les peuples français et anglais. Tandis que « le Français cherche le côté plaisant de ce monde ; l'Anglais semble toujours assister à un Drame », et tandis que l'Anglais « voyage pour voir ; le Français pour voir & pour être vû ». De plus, « le Français, visité par toutes les Nations, peut se croire dispensé de voyager chez elles, comme d'apprendre leurs Langues, puisqu'il retrouve par-tout la sienne ». À cet égard, il faut dire que cette idée que les Français n'avaient pas besoin d'apprendre les autres langues est présente aussi chez Vaugelas et Bouhours, comme on le verra plus tard.

Rivarol continue son essai en parlant du rôle des femmes dans chaque nation. Ainsi, en Angleterre, « les femmes qui n'ont pas quitté le tribunal domestique, ne peuvent entrer dans le tableau de la Nation ». Par contre, en France, le rôle de la femme est plus important :

[...] on ne peindroit les Français qu'en profil, si on faisoit le tableau sans elles ; c'est de leurs vices & des nôtres, de la politesse des hommes & de la coquetterie des femmes, qu'est née cette galanterie de deux sexes qui les corrompt tour-à-tour, & qui donne à la corruption même des formes si brillantes & si aimables (*ibid.* : 24-26).

L'écrivain continue sa défense du français en associant le goût pour le français au goût pour la nation française : « [...] l'estime dont cette Langue jouit, est fondée sur celle qu'on fait de la Nation » (*ibid.* : 28).

#### - **L'Angleterre (origine des langues)**

Rivarol trace ensuite un parcours sur l'histoire de la langue française. Celle-ci était arrivée à sa maturité après plus de mille ans, selon l'écrivain. Toutefois, il se rend bien compte que, parmi les traducteurs, « [...] il ne s'en trouve pas un qui n'ait cru fermement que la Langue étoit arrivée pour lui à sa dernière perfection ».

Suivant l'auteur, lorsque le français empruntait des expressions celtiques et latines, le désordre régnait ; mais, dès que la monarchie acquiert plus de force, la langue se recompose. C'est alors, avec ce renforcement monarchique, que la différence entre l'oral et l'écrit, entre la prononciation et l'orthographe, va apparaître (*ibid.* : 29-30). À propos du divorce entre la prononciation et l'orthographe, existante encore, Rivarol écrit une note où il se plaint de cette caractéristique du français, qu'il voit comme un défaut :

[...] on lui connoît [à notre orthographe] trois inconvénients ; d'employer d'abord trop de lettres pour écrire un mot, ce qui embarrasse sa marche ; ensuite d'en employer qu'on pourroit remplacer par d'autres, ce qui lui donne du vague ; & enfin, d'avoir des caractères dont elle n'a pas le prononcé, & des prononcés dont elle n'a pas les caractères (*ibid.* : 80).

Tout de même, l'auteur signale que la maturité de la langue française n'est arrivée qu'avec celle de la nation, « ce qui arriva aux premières années du règne de Louis

XIV ». D'après lui, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, le français était plus près de la perfection qu'au XVI<sup>e</sup> siècle. À la Renaissance, des poètes tels que Jodelle, Baïf et Ronsard ont rendu pratiquement incompréhensible la langue poétique à cause du grand nombre d'hellénismes qu'ils y ont incorporés<sup>8</sup>. De plus, les deux reines Médicis mettront en vogue leur langue maternelle, d'où une forte italianisation du français. Mais tous ces emprunts finiront par disparaître<sup>9</sup> : « [...] la fin du regne de Henri IV & celui de Louis XIII, ayant donné à la Nation l'avant-goût de son triomphe, la Poésie Française se montra d'abord sous les auspices de son propre génie ». Toutefois, la constatation de cette maturité enfin acquise par la langue n'empêche pas Rivarol d'adresser une critique à ceux de ses contemporains qui suivent le modèle des écrivains précédents : « On est persuadé que nos Peres étoient tous naïfs ; que c'étoit un bienfait de leur tems & de leurs mœurs, & qu'il est encore attaché à leur langage : si bien que certains Auteurs l'empruntent aujourd'hui, afin d'être naïfs aussi ».

Selon notre auteur, « [...] la France [a] toujours eu une perfection relative & certains agréments fondés sur la position & sur l'heureuse humeur de ses habitans. L'Histoire qui confirme par-tout cette vérité, n'en dit pas autant de l'Angleterre ». Pour prouver le bien-fondé de cette réflexion, notre écrivain disserte sur l'origine de l'anglais. Né de l'idiome des Saxons, il recevra d'abord le nom d'anglo-saxon. Depuis la conquête de Guillaume<sup>10</sup> jusqu'à Édouard III<sup>11</sup>, le français domine à la cour et dans l'administration anglaises. De ce fait, beaucoup de mots du français passeront en anglais. À cet égard, Rivarol constate que les Anglais n'adaptent pas à leur langue les mots empruntés, mais les maintiennent tels quels, à la différence de ce qui arrive dans les autres langues de l'Europe (1784 : 30-35).

---

<sup>8</sup> Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'idée générale des hommes des lettres était qu'il fallait enrichir la langue en empruntant des mots aux autres langues. Le résultat en sera que la langue littéraire s'éloignera considérablement de la langue commune.

<sup>9</sup> Le nombre de mots empruntés sera si élevé que le purisme caractéristique du XVII<sup>e</sup> siècle condamnera l'emploi de tout ce vocabulaire nouveau en poésie.

<sup>10</sup> Lorsque le roi d'Angleterre meurt, Guillaume le Conquérant s'empare de la couronne anglaise après sa victoire à la bataille de Hastings, en 1066. Cette conquête fait que la cour, le clergé et la noblesse soient composés par des Normands francophones.

<sup>11</sup> Bien que ce soit au début du XIV<sup>e</sup> siècle que l'anglais commence à gagner la cour d'Angleterre, le roi Édouard III (1327-1377), comme presque toute l'aristocratie anglaise, issue des Normands, n'avaient pas encore l'anglais comme langue maternelle (Larousse, 2014 : 2). Le recul du français dans la cour anglaise a eu lieu après l'effondrement de l'empire Plantagenêt, mais son abandon définitif se fera lentement.

Quant à ce dessin sur l'origine de la langue anglaise, Freeman G. Henry pense que « [...] ce n'est ni l'exactitude ni la justesse qui caractérisent [ses] propos. Rivarol commence par présenter un tableau historique erroné » (2005 : 41).

- **L'Angleterre (littérature)**

Selon Rivarol, « De Chaucer jusqu'à Shakespéare & Milton, rien ne transpire dans cette Isle célèbre, & sa littérature ne vaut pas un coup-d'œil », exception faite des écrits du chancelier Bacon et de certaines œuvres composées en latin. À l'époque de Charles II (1660-1685), « Shakespéare avoit paru ; mais son nom & sa gloire ne devoient passer les mers que deux siècles après ». Pourtant, Rivarol reconnaît l'existence de beaux esprits et de bons poètes anglais, mais « cette foible aurore se perdit tout-à-coup dans l'éclat du siècle de Louis XIV : les beaux jours de la France étoient arrivés ». Au succès de Descartes, Bayle, Bossuet, Corneille, Racine, Molière, Lafontaine ou le *Télémaque* de Fénelon, il faut ajouter d'autres faits qui aident à fortifier l'influence du français :

Nos livres rapidement traduits en Europe & même en Asie, devinrent les livres de tous les pays, de tous les goûts & de tous les âges. [...] Les premiers Journaux qu'on vit circuler en Europe, étoient Français, & ne racontaient que nos victoires & nos chefs-d'œuvres. C'est de nos Académies qu'on s'entretenoit, & la Langue s'étendoit par leurs correspondances. [...] Aux productions de l'esprit se joignoient encore celles de l'industrie [...] (Rivarol, 1784 : 36-40, 83).

Depuis cette époque, le français exerce une sorte d'empire « [...] qu'aucun peuple, je sache, n'a jamais exercé ». Le français domine en même temps que Louis XIV. C'est vers la fin de son règne que l'Angleterre « brilla de sa propre lumière ; des grands esprits s'éleverent dans son sein : sa Langue s'étoit enrichie, comme son commerce [...] ». Toutefois, la position de l'Angleterre n'appelait pas les voyageurs (*ibid.* : 40-44).

Par ailleurs, « [...] il n'est point d'objection un peu forte contre la Langue Allemande, qui n'ait encore de la force contre celle des Anglais ; les défauts de la mere ont passé jusqu'à la fille ». Rivarol voit l'anglais comme une langue obscure par ses inversions, une langue dont la syntaxe est bizarre et connaît beaucoup d'exceptions. L'anglais, d'après lui, est moins propre à la conversation que ne l'est le français. Et, enfin, la prononciation anglaise n'est pas non plus à la hauteur de la prononciation du

français. D'où de funestes conséquences pour la littérature en anglais. Le comte pense que l'Angleterre offre des monuments littéraires, mais qu'ils « [...] ne sont pas devenus les livres de tous les hommes [...] ». Pour lui, la littérature anglaise est exagérée et désordonnée. Par contre, les livres français « [...] composent la bibliothèque du genre-humain ».

Rivarol finit la comparaison entre la France et l'Angleterre en s'excusant avant d'être accusé : « Ce n'est point l'aveugle amour de la Patrie ni le préjugé national qui m'ont conduit dans ce rapprochement des deux Peuples ; c'est la nature & l'évidence des faits ». Et il lance aussi une question rhétorique qui invite à la réflexion :

Eh ! quelle est la Nation qui loue plus franchement que nous ? N'est-ce pas la France qui a tiré la Littérature Anglaise du fond de son Isle ? N'est-ce pas Voltaire qui a présenté Loke & Newton à l'Europe ? Nous sommes les seuls qui imitions les Anglais<sup>12</sup> (*ibid.* : 41-48).

#### - **Le français**

Comme l'auteur lui-même le signale, « IL ME RESTE à prouver que si la Langue Française a conquis l'empire par les livres, par l'humeur & par l'heureuse position du Peuple qui la parle, elle le conserve par son génie » ; il ne lui reste donc qu'à parler des traits internes de la langue française. Quant à cette partie du discours, Freeman G. Henry signale :

Si ceux-ci [les attributs du français] n'offrent rien de surprenant – l'œuvre de Frédéric II avait mis en relief les mêmes termes –, c'est l'orchestration et la coloration du panégyrique qui impressionnent et entraînent irrésistiblement. A partir des théories que l'on trouve dans *l'Essai sur l'origine des connaissances humaines*<sup>13</sup> de Condillac, Rivarol élabore une argumentation

---

<sup>12</sup> En fait, il ne manque pas de raison. Depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'« anglomanie » se répand en France. L'admiration pour l'Angleterre et pour sa langue avait différentes causes : d'une part, ce pays avait atteint une grande puissance maritime et militaire, et, de l'autre, sa monarchie parlementaire éveillait l'admiration. Ce sont là autant de causes pour que les Français aient commencé à s'intéresser à la langue et la culture anglaises, l'entrée d'anglicismes en français ayant été favorisée rien que de ce fait, mais aussi par l'intermédiaire de la traduction des grands auteurs anglais, tel que Shakespeare.

<sup>13</sup> « C'est Condillac qui a fourni l'exposé le plus détaillé et le mieux fondé de la théorie sensualiste de l'ordre des mots et de la clarté, d'abord dans son *Essai sur l'origine des connaissances humaines* (1747), puis dans son *Art d'écrire* et dans sa *Grammaire*, publiés quelques années avant le *Discours* de Rivarol » (Ricken, 1974 : 68).

sylogistique où s'amalgament langage et morale, langage et science (ou pseudo-science), langage et nature, langage et nation (2005 : 42).

Pour Rivarol, ce qui distingue le français des autres langues est l'ordre direct dans ses phrases. « Le Français nomme d'abord le *sujet* de la phrase, ensuite le *verbe*, qui est l'action, & enfin l'*objet* de cette action ; voilà ce qui constitue le sens commun ». Les autres langues – pense-t-il – ne sont pas restées aussi fidèles à cet ordre que le français. L'idée d'accorder l'ordre des mots et la raison venait de loin : « Dès le XVI<sup>e</sup> siècle la concordance du type le plus usuel de la phrase française avec l'*ordo naturalis* de la théorie scolastique – sujet, verbe, objet – avait permis la naissance de la doctrine de l'ordre naturel du français » (Ricken, 1974 : 67). De plus, Rivarol sera critiqué car « le brillant de la théorie a sans doute empêché de remarquer que Rivarol n'a pas suivi l'ordre direct, même pas dans les phrases par lesquelles il en a proclamé l'infaillibilité en français » (*ibid.* : 69).

D'après l'auteur, la clarté du français résulte d'une syntaxe incorruptible, et cette clarté est indissociable de la langue française : « [...] ce qui n'est pas clair n'est pas français ; ce qui n'est pas clair est encore anglais, italien, grec ou latin ». Selon Brunot, au travers de cet axiome célèbre, « Rivarol consacrait la doctrine de Vaugelas<sup>14</sup> » (1967 : VIII-2, 1023).

Le français est ordonné ; par conséquent, cette langue n'a pas eu tant de succès dans la musique et la poésie, puisque les mots français « offrent l'ordre & la suite, quand le chant demande le désordre & l'abandon ». Quant à la poésie, suivant le comte, « l'imagination du Poète est encore arrêtée par le génie circonspect de la Langue » ; c'est pourquoi « les métaphores des Poètes étrangers ont toujours un degré de plus que les nôtres ». Néanmoins, la prose française, avec son ordre et sa clarté, a dû donner la suprématie à la langue française, car « rien n'est en effet comparable à la prose

---

<sup>14</sup> Au XVII<sup>e</sup> siècle, on voulait faire de la France la première puissance de l'Europe. Par conséquent, le français, considéré comme l'un des moyens de chercher la grandeur du pays, devait être la langue la plus prestigieuse. C'est dans ce contexte que le purisme va surgir avec Malherbe, puis avec Vaugelas. On va épurer le français de tout vocabulaire ambigu, des néologismes, des emprunts... afin qu'il devienne une langue universellement intelligible. L'objectif était la pureté et la clarté de la langue française. Le résultat sera une langue appauvrie.

Française ». Mais la défense de la prose française ne finit pas ici. Antoine de Rivarol signale qu' « on ne dit rien en vers qu'on ne puisse aussi-bien exprimer dans notre prose ». En outre, il cite les mots de Denys d'Halycarnasse : « il y a une prose qui vaut mieux que les meilleurs vers, & c'est elle qui fait lire les grands ouvrages [...] » (1784 : 48-54).

Selon notre auteur, la prononciation du français est supérieure à celle des autres langues : « elle est plus variée que celles des Langues du midi [...] elle est plus douce que celle des Langues du nord [...] ». En outre, le son de l'*e* muet donne à la prononciation française une harmonie unique.

Rivarol signale aussi ses arguments pour que le français soit la langue de la diplomatie<sup>15</sup> : « [...] elle est de toutes les Langues, la seule qui ait une probité attachée à son génie. Sûre, sociale, raisonnable, ce n'est plus la Langue Française, c'est la Langue humaine. Et voilà pourquoi les Puissances l'ont appelée dans leurs Traités ». En plus, le comte dessine l'avenir du français en tant que langue universelle :

Si nous avons les littératures de tous les peuples passés, comme nous avons celle des Grecs & des Romains, ne faudroit-il pas que tant de Langues se réfugiassent dans une seule par la traduction ? Ce sera vraisemblablement le sort des Langues modernes, & la nôtre leur offre un port dans le naufrage. [...] Cette Langue sera toujours retenue dans la tempête par deux ancres, sa littérature & sa clarté (*ibid.* : 57-63).

Ensuite, l'auteur trace un tableau du français au XVIII<sup>e</sup> siècle où « [...] la France n'avoit respiré qu'un moment » grâce à Fontenelle, Montesquieu et Bouffon, qui continueront le parcours ; « Par-tout on voyoit la philosophie<sup>16</sup> mêler ses fruits aux fleurs de la littérature, & l'Encyclopédie étoit annoncée ». Rivarol parle aussi de l'honneur que Frédéric avait rendu à la langue française, de la parution de la

---

<sup>15</sup> La langue de communication dans les relations internationales avait été depuis toujours le latin. Pendant le règne de Louis XIV (1643-1715), le français commence à se substituer à la langue latine dans la diplomatie.

<sup>16</sup> Le XVIII<sup>e</sup> siècle est le siècle des lumières, de la raison, de la philosophie. Ainsi, le siècle sera dominé par une littérature d'idées. L'homme de lettres « nourri d'humanités et soucieux de beau langage » met sa plume au service de la raison. Les écrivains, tels que Voltaire ou Montesquieu, seront appelés grammairiens-philosophes dû à leur engagement dans des œuvres philosophiques et des réflexions sur la langue (Bergez, 2013 : 158-163).

Philosophie de Genève, de Raynal et de Voltaire. Quant à ce dernier, « il devint une Puissance en Europe, & fut pour elle le Français par excellence, lorsqu'il étoit pour nous l'homme de tous les lieux & de tous les siècles. Il joignit enfin à l'universalité de sa Langue, son universalité personnelle [...] » (*ibid.* : 64-67).

Rivarol finit son *discours* en parlant à nouveau sur l'Angleterre, mais aussi sur l'Amérique :

Sa [de l'Angleterre] dernière guerre avec nous, la laisse dans la double éclipse de sa littérature & de sa prépondérance ; & cette guerre a donné à l'Europe un grand spectacle. [...] L'Histoire de l'Amérique se réduit désormais à trois époques : Egorgée par l'Espagne, opprimée par l'Angleterre, & sauvée par la France (1784 : 67).

Certes, l'ouvrage manque de conclusion. Toutefois, Freeman G. Henry s'exprime ainsi :

[...] cela ne nuit aucunement à l'efficacité discursive de son écrit. A la première page Rivarol fait appel à la Philosophie qui reconnaît la France (et son idiome) comme salvatrice et garante de la civilisation occidentale. A la dernière page, on trouve une figure de rhétorique digne d'une pièce de Shakespeare ; Rivarol dépeint la France, en sa pleine maturité monarchique, comme défenseur de la justice et de la liberté vaste étendue de l'Amérique (2005 : 43).

#### 4. LES PRÉCÉDENTS DE RIVAROL

L'idée de la suprématie de la langue française n'est pas inventée ni par Rivarol ni par l'Académie de Berlin. Cette idée naît au XVI<sup>e</sup> siècle, à l'époque de la Renaissance. En ce temps-là, différents auteurs, opposés aux humanistes, défendaient l'usage du français comme langue internationale de culture au lieu du latin. Les productions littéraires en latin diminuaient au fur et à mesure que le siècle avançait, tandis que les productions en français augmentaient<sup>17</sup>. À cet égard, Brunot affirme que les productions en français assuraient un plus vaste public (1967 : VIII-1, 93). En outre, suivant lui, les réformes de

---

<sup>17</sup> Ce bouleversement dans la production littéraire est favorisé par la génération de la Pléiade, dont le chef de file, Ronsard, avait répandu l'idée que composer en latin n'était qu'imiter, et que, pour être original, il fallait écrire en français. En fait, la Pléiade va suivre les idées clés de la *Défense et Illustration de la langue française* (1549) de Joachim du Bellay.

Luther et de Calvin avaient indirectement contribué à arrêter le cours du latin (*ibid.* : VIII-2, 918). En fait, Jean Calvin établit le culte protestant en français, ce qui fut un autre moyen d'expansion de la langue. Ainsi, le XVI<sup>e</sup> siècle a été une époque de revalorisation de la langue française face au latin, mais aussi face aux autres langues européennes. En 1552, Étienne Pasquier déclarait :

Nous la voyons aujourd'hui en telle réputation & honneur, que presque en toute l'Allemagne (que dy-je, l'Allemagne, si l'Angleterre & l'Ecosse y sont comprises ?) il ne se trouve maison noble qui n'ait precepteur pour instruire ses enfans en notre langue Française ? (cité par Yllera, 1996 :13-15).

Cette déclaration nous montre, en fait, que la langue française commençait à être une langue prépondérante. En 1579, Henri Estienne rédigeait sa *Précurrence du langage françois*, un ouvrage dont le titre dit tout.

Si au XVI<sup>e</sup> siècle on voit déjà un certain rapprochement vers l'idée d'universalité, au XVII<sup>e</sup> siècle on proclame ouvertement la supériorité de la langue française. Selon Brunot, l'accroissement de celle-ci avait été favorisé par la royauté :

François Ier avait commencé [à multiplier les efforts pour développer sciences, arts et lettres], les Rois qui vinrent après lui suivirent ; au XVII<sup>e</sup> siècle leurs efforts s'accrurent avec Henri IV, puis Richelieu. [...] Louis XIV, quoi qu'il fût peu instruit, et peu ami de la lecture, protégeait les écrivains. Aussi l'auteur fait-il sa part à Colbert dans la création des Académies (1967 : VIII-2, 924).

Brunot signale d'autres causes de l'expansion, telles que l'influence de Versailles, l'enthousiasme pour Paris, pour la mode et pour le luxe, le goût pour la tragédie et la comédie françaises, l'exil des Huguenots<sup>18</sup>, l'importance de l'Académie Française et le fait que « au XVII<sup>e</sup> siècle déjà, une éducation n'était pas parfaite, si elle n'était pas couronnée par un voyage à la capitale [de France] » (*ibid.* : VIII-2, 937).

---

<sup>18</sup> En 1685, Louis XIV révoque l'édit de Nantes qui permettait en France la liberté de culte. 200.000 protestants vont quitter la France pour se réfugier dans les pays de l'Europe protestante (Hollande, Angleterre, Brandebourg). Ainsi, l'exil des Huguenots va permettre la formation de colonies de parlants français dans les pays du Nord (Carpentier et Lebrun, 2000 : 210).

La littérature jouait aussi un rôle essentiel comme l'*Encyclopédie* le déclarait : « Le XVII<sup>e</sup> siècle et le XVIII<sup>e</sup> siècle ont produit, dit-elle, dans notre langue tant d'ouvrages admirables en tout genre qu'elle est devenue nécessairement la langue des nations et des cours de l'Europe » (*ibid.* : VIII-2, 1009).

En 1667, Le Laboureur rédigeait *Les avantages de la langue françoise sur la latine* pour montrer la suprématie du français à ceux qui défendaient encore la langue latine. Dominique Bouhours (1628-1702), maître du « bon usage » et disciple de Vaugelas, publie son recueil les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671) (Yllera, 1996 : 15). Dans cette œuvre le jésuite tente de montrer la suprématie du français sur les autres langues, notamment sur la langue espagnole. Il s'appuie sur trois arguments principaux : les langues comme reflet du caractère du peuple, le génie des langues et leur apprentissage. Tomás Gonzalo Santos dit à ce propos que « Rivarol, a cien años vista, no hace sino recoger la lección aprendida de Bouhours » (2012 : 1). Il signale que les arguments donnés par ces deux auteurs n'ont pas changé beaucoup malgré la différence d'époques. A cet égard, Gonzalo Santos fait une sorte de critique : « Lo que no extraña en el primero, que no deja de expresarse como un hombre de su tiempo, sorprende un tanto en el segundo, en quien no parece haber hecho mella la relatividad de los gustos y el cosmopolitismo que preconizaba el Siglo de las Luces » (*ibid.* : 10).

D'ailleurs, Bouhours n'hésite pas en disqualifier les autres langues pour défendre la sienne, comme le fera Rivarol, et il le fait notamment avec la langue espagnole puisqu'elle était la principale rivale du français à l'époque dû à la puissance culturelle, politique et militaire de l'Espagne. À la différence du comte, Dominique ne se penche pas sur l'anglais, qui n'était pas encore un rival du français. En tous cas, les deux auteurs montrent les mêmes préjugés sur la langue espagnole et sur la langue italienne. (Gonzalo Santos, 2012 : 1-6).

Quant à la relation existante entre la langue et le peuple qui la parle, cette idée a été aussi évoquée par Rivarol et elle n'était pas nouvelle. L'auteur se serait inspiré de la théorie des climats reproduite par Rousseau dans son *Essai sur l'origine des langues* (1781), lequel aurait emprunté l'idée de Montesquieu dans son *Esprit des Loix* (1748).

Mais il y a aussi des indices qui nous font penser que cette théorie avait été développée auparavant avec quelques différences. En fait, dans l'*Encyclopaedia Universalis*, nous pouvons lire : « Jean Bodin parachève à cette occasion la théorie des climats déjà amorcée par Aristote et dont la reprise par Montesquieu ne sera qu'une imitation » (*ibid.* : 9).

En ce qui concerne l'apprentissage du français, le grammairien nous offre quelques affirmations intéressantes. D'un côté, il signale que « tous les Etrangers qui ont de l'esprit, se piquent de sçavoir le François », ce qui confirme que le français était à son époque la langue des élites européennes. D'un autre côté, il déconseille l'apprentissage d'autres langues<sup>19</sup> : « [...] la langue Française est si riche en toutes sortes de livres, que nous n'avons pas besoin des autres langues, pour estre sçavans » (*ibid.* : 5). Toutefois, il y aura des voix discordantes qui pensent tout à fait le contraire.

Par ailleurs, la lutte entre le latin et le français continuera sa marche. Autour de 1676, le choix de la langue à employer pour les inscriptions d'un arc de triomphe déclenchait une polémique entre les défenseurs du latin et ceux du français. François Charpentier (1620-1702) se prononcera au profit du français dans ce débat avec sa *Défense de la langue française pour l'inscription de l'Arc de Triomphe* (1683).

En 1710, Jean Gaichiés, dans ses *Maximes sur le Ministère de la Chaire et Discours académiques*, déclarait que le titre de langue universelle ne pouvait être obtenu que par les langues mortes, mais il prononçait aussi le premier discours sur l'universalité du français : « Mais aujourd'hui le François, cette langue vivante, presque entierement fixée, se substitue à la place de ces Langues savantes » (cité par Yllera, 1996 : 15-18).

En effet, si, au XVII<sup>e</sup> siècle, on parle déjà de la suprématie du français, au XVIII<sup>e</sup> siècle on le considère comme la langue universelle de l'Europe. Certains événements ont contribué à ce fait. Ainsi, Louis XIV et ses panégyriques vont exalter la langue

---

<sup>19</sup> Rivarol considérait aussi qu'il ne fallait pas apprendre d'autres langues, et sa justification est que « la multitude es Langues étoit fatale au génie » (1784 : 58). Cette idée exprimée par Rivarol pourrait être une reformulation des observations de Vaugelas sur les dangers de connaître plusieurs langues, même si celui-ci pensait aux langues classiques tandis que Rivarol pensait aux langues modernes. C'est l'idée qu'on appelle aujourd'hui « interférence lexicale » (Gonzalo Santos, 2012 : 8).

française et sa littérature. Le roi voyait dans la langue une source de puissance et, avec lui, le français commencera à se substituer au latin dans les relations diplomatiques. Cette diplomatie sera définitivement gagnée par le français au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, concrètement en 1714 avec le Traité de Rastatt. D'ailleurs, l'admiration des peuples européens pour la culture française va aussi favoriser cette désignation du français comme langue universelle de l'Europe au siècle des lumières. Comme nous l'avons déjà dit, cette dénomination de langue universelle faisait référence à l'emploi du français par les élites européennes comme langue véhiculaire.

## 5. LA RÉCEPTION DU *DISCOURS* PAR SES CONTEMPORAINS

Étant donné que l'œuvre fut rééditée un an après sa parution, il est évident que le *Discours sur l'universalité de la langue française* eut du succès à l'époque. Toutefois, Rivarol reçut aussi quelques critiques de la part de ses contemporains. En fait,

Deux articles parus en 1785 critiquent Rivarol dans une perspective sensualiste. L'un, paru dans le *Mercur de France*, est écrit de la plume de Garat, qui sera plus tard Ministre de la Justice sous Robespierre, [...] L'auteur de l'autre article est Urbain Domergue, alors éditeur du *Journal de la Langue Française* (1784-87 et 1791-92) et 'grammairien-patriote' pendant la Révolution (Ricken, 1974 : 70-71).

En effet, Garat critique l'idée que l'ordre direct donne la clarté au français. D'un côté, il considère que Rivarol avait emprunté cette expression à Condillac de même que la relation entre la langue et la pensée. D'un autre côté, pour Garat, la clarté de la langue ne dépend pas « d'une succession invariable des constituants de la pensée, mais de leur ordonnance adéquate et de la justesse des mots choisis » (*ibid.* : 71-72).

Quant à la critique de l'ouvrage de Rivarol publiée par Domergue dans le *Journal de la langue française*, nous avons constaté, après y avoir eu accès, qu'elle est répartie sur deux numéros, l'un datant du 15 juillet et l'autre du 1<sup>er</sup> août 1785. Dans le premier, Domergue affirme que « l'ouvrage couronné est loin d'en être un [chef d'œuvre]. Des termes impropres, des constructions vicieuses, des métaphores sans justesse viennent à

tout moment indigner le lecteur au milieu des beautés qu'il admire » (15-7-1785 : 853). Néanmoins, l'auteur de l'article reconnaît que l'œuvre de Rivarol était la meilleure de celles présentées au concours. Mais Domergue pense que l'Académie, pour son honneur, aurait dû « écarter tout ce qui pouvoit en diminuer le prix » (*ibid.* : 853).

Après cette appréciation générale, l'écrivain commence à analyser le discours dès le début. L'exorde lui semble court, et « [...] presque entièrement à changer, tantôt à cause des pensées, tantôt à cause des expressions [...] » (*ibid.* : 853). Sur l'origine de la langue française, Rivarol affirmait que le patois picard dominait dans le français, tandis que Domergue pense autrement : « Il me paroît à moi que le Provençal lui a communiqué sur-tout sa nomenclature & sa marche analogue, & le Picard, sa prononciation un peu sourde » (*ibid.* : 854).

Malgré ces critiques, le grammairien et journaliste considère le tableau des différentes nations comme très bien réussi. Il ajoute qu'il transcrirait cette partie de l'œuvre s'il voulait citer ce qui lui avait fait plaisir, mais « les bornes de ce Journal m'avertissent de ne pas trop me livrer aux impressions agréables que j'ai reçues ». Après ces commentaires, l'écrivain nous montre un fragment du texte de Rivarol qui appartient à la comparaison du point de vue littéraire du français et de l'anglais.

Dans la deuxième partie de son article, publiée une quinzaine de jours plus tard que la première, Domergue commente le fragment du *Dicours* où Rivarol parle des attributs du français, tels que la clarté et l'ordre direct. À propos de la notion d'ordre direct, il fait une observation très intéressante :

[...] qu'est-ce que l'ordre direct ? Ce n'est certainement pas l'arrangement successif du sujet de la proposition, du verbe & de l'objet ; mais l'arrangement des idées dans l'ordre où l'esprit les présente. Or, lorsque je vois un serpent près de quelqu'un qui m'intéresse, le serpent étant la première chose que mes yeux portent à mon esprit, je suis l'ordre direct en quelque langue que je parle, si le mot *serpent* commence ma proposition. Que je crie en latin *serpentem fugem*, ou en français, *un serpent ! Fuyez !* je suis également fidèle à l'ordre direct, & malheur à la langue froide & absurde, qui, dans ce péril pressant, voudroit qu'on dît : *Monsieur, prenez garde, voilà un serpent qui s'approche.* [...] C'est pourtant ainsi que l'auteur fait parler un François, c'est ce qu'il appelle l'ordre direct. Ce qui a trompé presque tous ceux qui ont écrit sur cette matière, c'est-

qu'ils ont confondu l'ordre direct avec l'arrangement grammatical (Domergue, 1-8-1785 : 886-887).

Finalement, Domergue conclut que le français ne conservera l'universalité par sa clarté, mais, « [...] par l'heureuse position de la France, par le caractère aimable des François, par la nature de leur commerce, & sur-tout par ses trésors littéraires, qui l'emportent sur toutes les richesses anciennes & modernes » (*ibid.* : 888).

Ajoutons, enfin, que, mis à part les critiques de la part de Domergue, l'autre gagnant du concours à côté de Rivarol va aussi le critiquer. Schwab, le 14 octobre 1785, dirige une lettre à Merian où il s'exprime ainsi :

On ne finiroit pas, si l'on en vouloit faire la critique : encore ces fautes sont-elles peu de choses en comparaison de la manière vicieuse dont il a traité son sujet. Un mauvais plan, point de liaison dans les parties, des assertions historiques hazardées ou destituées de preuves, des époques mal-déterminées et souvent confondues, les grandes causes alleguées pêle-mêle avec les petites, des digressions démesurées, enfin une prédilection outrée pour sa nation ; voilà, je pense, les principaux défauts de cet ouvrage. Aucun critique a relevé, que je sache, le singulier contraste qui se trouve à la fin, et que l'auteur a sans doute trouvé très-beau : 'L'Amérique, dit-il, après avoir été égorgée par les Espagnols, et opprimée par les Anglois, a été sauvée par la France'. Je n'ai pu m'empêcher d'écrire sur ce passage à un de mes amis en France, que je savois bien que les rois de France pouvoient guérir les écrouelles, mais j'avois ignoré jusqu'ici, qu'il pussent sauver ceux qui avoient été égorgés. –Au reste, la manière dont Mr. Le Comte est devenu Académicien de Berlin, m'a inspiré une épigramme que je vais vous communiquer, Monsieur, quelque mauvaise qu'elle soit ; la voici :

Pour entrer dans l'Académie,

Mon fier et terrible rival

A donc par l'empire infernal

Avec succès pris le chemin impie.

Ah, je m'attendois bien,

Que pour avoir le titre respectable

D'Académicien,

Ce Comte critiqué donneroit au diable (cité par Henry, 2005 : 45).

## 6. CONCLUSION

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le français était la langue des élites européennes. Cette universalité, largement commentée depuis des siècles, a eu des causes très diverses, mais pour Rivarol les principales sont l'ordre, la clarté et le génie du français. L'auteur, même s'il ignorait le reste des langues de l'Europe, fera un tableau comparatif entre les différentes langues dominantes dans le continent et le français. Dans cette comparaison, l'auteur exalte toujours les avantages du français, sans hésiter à disqualifier le reste de langues, car, comme le dit Brunot : « On ne sait guère aimer sans haïr, ni se mettre en valeur sans dénigrer » (1967 : VIII-1, 642).

Malgré le fait que le *Discours sur l'universalité de la langue française* sera critiqué par ses contemporains, ce texte donnera à son auteur une célébrité qui arrive jusqu'à nos jours. Même s'il s'agit d'un essai qui ne répond pas à toutes les questions proposées par l'Académie berlinoise, même si l'auteur s'est emparé des idées d'autres auteurs sans les citer, et même s'il s'est trompé dans quelques affirmations, il reste que le *Discours* est un texte de grande valeur historique qui nous transporte à l'époque où il a été rédigé et qui nous montre les préjugés qu'elle avait sur les diverses langues de l'Europe.

## 7. BIBLIOGRAPHIE

### 7.1. SOURCES PRIMAIRES

DOMERGUE, François-Urbain. 1785. Sans titre (article sur le *Discours* de Rivarol). *Journal de la langue française, soit exacte, soit ornée*, 15-7-1785, 852-859. Disponible sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k61511630/f26.item> [Date de consultation : 2-2-2018].

DOMERGUE, François-Urbain. 1785. Sans titre (article sur le *Discours* de Rivarol). *Journal de la langue française, soit exacte, soit ornée*, 1-8-1785, 885-888. Disponible

sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6151164d/f23.item> [Date de consultation : 2-2-2018].

RIVAROL, Antoine de. 1784. *De l'universalité de la langue française. Discours qui a remporté le prix à l'Académie de Berlin*. Berlin-Paris : Bailly-Dessenne. Disponible sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k81622t?rk=21459;2> [Date de consultation : 2-2-2018].

RIVAROL, Antoine de. 1929. *Discours sur l'universalité de la langue française. Édition critique avec une introduction et des notes par Marcel Hervier*. Paris : librairie Delagrave.

RIVAROL, Antoine de. 1930. *De l'universalité de la langue française*. Édition de Théodore Suran. Paris : Didier / Toulouse.

SCHWAB, Johann Christoph. 2005 [1796]. *Le Grand Concours. Dissertation sur les causes de l'universalité de la langue française et la durée vraisemblable de son empire*. Traduction de Denis Robelot. Étude et présentation des textes par Freeman G. Henry. Amsterdam / New York : Rodopi.

## 7.2. ÉTUDES CITÉES

BERGEZ, Daniel. 2013. *Précis de littérature française*. Paris : Armand Colin.

BRUNOT, Ferdinand. 1967 [1905-1979]. *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. VIII : *Le français hors de France au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Vol. 1 : *Première partie : Le français dans les divers pays d'Europe*. Vol. 2 : *Deuxième partie : L'universalité en Europe / Troisième partie : Le français hors d'Europe*. Paris : Armand Colin, 3 tomes en 2 vols.

CARPENTIER, Jean et François LEBRUN. 2014. *Histoire de France*. Paris : Points.

DÜWELL, Henning. 1996. « L'universalité de la langue française au 18<sup>e</sup> siècle vue par un Allemand : Johann Christoph Schwab ». *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* 18, 41-50. Disponible sur

<http://fle.asso.free.fr/sihfiles/Documents/Documents%2018/DOC%2018%20pdf/cc%20d18%20duwell.pdf> [Date de consultation : 2-2-2018].

GONZALO SANTOS, Tomás et Juan Manuel PÉREZ VELASCO. 2006. « Diatribas y apologías de las lenguas francesa y española ». Manuel Bruña, María Gracia Caballos, Inmaculada Illanes, Carmen Ramírez y Anna Raventós (éds), *La cultura del otro: español en Francia, francés en España. La culture de l'autre : espagnol en France, français en Espagne*. Séville : Departamento de Filología Francesa, AFUE, 183-192. Disponible sur

[file:///C:/Users/Inma/AppData/Local/Packages/Microsoft.MicrosoftEdge\\_8wekyb3d8bbwe/TempState/Downloads/Dialnet-DiatribasYApologiasDeLasLenguasFrancesaYEspanola-4047122.pdf](file:///C:/Users/Inma/AppData/Local/Packages/Microsoft.MicrosoftEdge_8wekyb3d8bbwe/TempState/Downloads/Dialnet-DiatribasYApologiasDeLasLenguasFrancesaYEspanola-4047122.pdf) [Date de consultation : 2-2-2018].

GONZALO SANTOS, Tomás et Juan Manuel PÉREZ VELASCO. 2012. « Actitudes ante las lenguas extranjeras de Bouhours a Rivarol ». Christian Lagarde, Geneviève Champeau et Ana Clara Santos (éds), *L'Étranger et la Didactique des langues-cultures* [en ligne]. Lyon : La clé des langues. Disponible sur

[http://cle.ens-lyon.fr/fichiers/tgonzalojmperez\\_1346682159425.pdf?lang=fr](http://cle.ens-lyon.fr/fichiers/tgonzalojmperez_1346682159425.pdf?lang=fr) [Date de consultation : 2-2-2018].

HASSLER, Gerda. 2001. « La discussion sur l'universalité de la langue française et la comparaison des langues : une rupture épistémologique ». Marie-Christine Kok Escalle et Francine Melka (éds), *Changements politique et statut des langues : Histoire et Épistémologie 1780-1945*. Amsterdam / Atlanta : Rodopi, 15-39.

HENRY, Freeman G. 2005. « Schwab / Robelot / Rivarol : une étude ». In SCHWAB, Johann Christoph. *Le Grand Concours. Dissertation sur les causes de l'universalité de*

*la langue française et la durée vraisemblable de son empire*. Amsterdam / New York : Rodopi, 1-57.

*Larousse, Grand Dictionnaire*. 2014. Paris : Larousse.

RICKEN, Ulrich. 1974. « La critique sensualiste à l'encontre du *Discours sur l'Universalité de la langue française* d'Antoine de Rivarol ». *Historiographia Linguistica* 1, 67-80.

YLLERA, Alicia. 1996. « La nostalgie de la 'lingua humana' ou Comment proclamer l'universalité d'une langue ». *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* 18, 13-30.

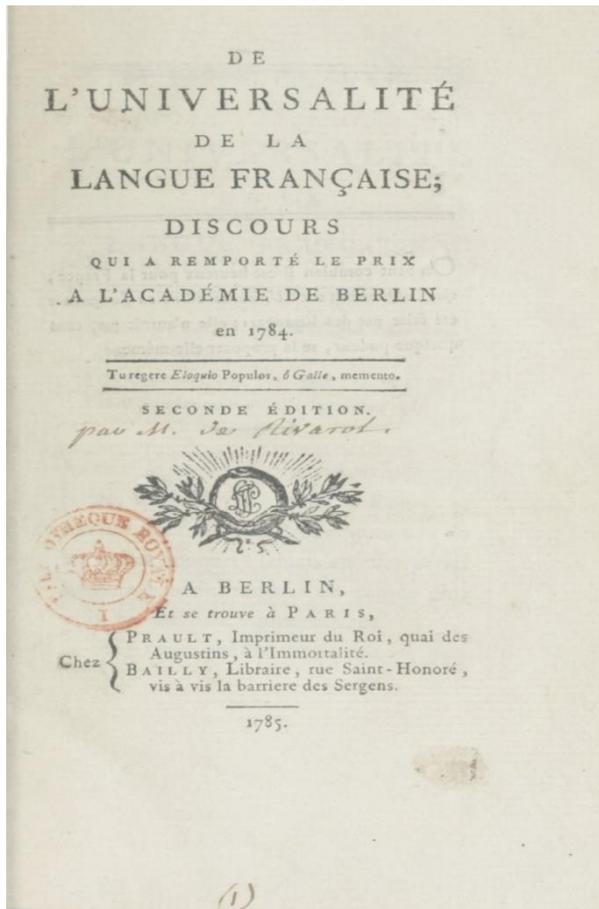
## 8. ANNEXES

### 8.1. ANNEXE 1



Source : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k81622t?rk=21459;2>

## 8.2. ANNEXE 2



Source : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63229414?rk=42918;4>